



## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du jeudi 17 décembre 2015

Conseillers communautaires en exercice : 112

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'amphithéâtre Régnier de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1<sup>er</sup> Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 7.8, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13, 3.14, 4.1, 4.2, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.2.1, 1.2.3, 1.2.4, 1.2.5, 1.2.6, 1.2.7, 1.2.8, 1.2.9, 6.1, 6.2, 2.1, 2.2, 2.3, 8.1 et 8.2

La séance est ouverte à 18h20 et levée à 20h35.

**Étaient présents :** **Amagney** : M. Thomas JAVAUX **Arguel** : M. André AVIS **Audeux** : Mme Françoise GALLIOU **Avanne-Aveney** : M. Alain PARIS **Besançon** : M. Eric ALAUZET, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE (jusqu'au 3.11), M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 3.6), M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, Mme Pauline JEANNIN, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au 2.2), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (jusqu'au 1.1.3), M. Thierry MORTON (à partir du 3.6), M. Philippe MOUGIN, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à partir du 7.5), M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF **Braillans** : M. Alain BLESSEMAILLE **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Chalèze** : M. Gilbert PACAUD **Champagny** : M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Chaucenne** : M. Bernard VOUGNON **Chaufontaine** : M. Jacky LOUISON **Chemaudin** : M. Gilbert GAVIGNET **Châtillon-le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON **Dannemarie-sur-Crète** : M. Gérard GALLIOT **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN **Fontain** : Mme Martine DONEY **Gennes** : Mme Thérèse ROBERT **Grandfontaine** : M. François LOPEZ **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK **La Vèze** : Mme Catherine CUINET **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Les Auxons** : M. Serge RUTKOWSKI **Mamirolle** : M. Daniel HUOT (à partir du 4.2) **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT **Montfaucou** : M. Pierre CONTOZ (jusqu'au 7.1) **Montferrand-le-Château** : M. Pascal DUCHEZEAU **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA **Nancray** : M. Vincent FIETIER **Noironte** : M. Bernard MADOUX **Osselle** : Mme Sylvie THIVET **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET **Pirey** : M. Robert STEPOURJINE **Pugey** : M. Frank LAIDIE (à partir du 7.1) **Rancenay** : M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER **Routelle** : M. Daniel CUCHE **Saône** : M. Yoran DELARUE (représenté par Mme Sylvie GAUTHEROT) **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Tallenay** : M. Jean-Yves PRALON **Thise** : M. Alain LORIGUET **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD **Vaire-Arcier** : M. Charles PERROT **Vaire-le-Petit** : M. Jean-Noël BESANCON **Vaux-les-Prés** : M. Bernard GAVIGNET **Vorges-les-Pins** : Mme Julie BAVEREL

**Étaient absents :** **Besançon** : M. Julien ACARD, M. Frédéric ALLEMANN, M. Patrick BONTEMPS, M. Gueric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Myriam EL YASSA, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Sylvie WANLIN **Beure** : M. Philippe CHANEY **Boussières** : M. Bertrand ASTRIC **Busy** : M. Alain FELICE **Champoux** : M. Philippe COURTOT **François** : M. Claude PREIONI **Larnod** : M. Hugues TRUDET **Marchaux** : M. Patrick CORNE **Novillars** : M. Philippe BELUCHE **Pouilley-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET **Torpes** : M. Denis JACQUIN

**Secrétaire de séance :** Mme Catherine BARTHELET

#### Procurations de vote :

**Mandants :** J. ACARD, T. BIZE (à partir du 3.12), P. BONTEMPS, Y.M. DAHOUI, J. GROSPERRIN, J.S. LEUBA (à partir du 2.3), C. MICHEL (à partir du 1.1.4), T. MORTON (jusqu'au 3.5), M. OMOURI, S. PESEUX, D. SCHAUSS (jusqu'au 7.4), M. SEBBAH, S. WANLIN, P. CHANEY, C. PREIONI, D. HUOT (jusqu'au 7.1), P. CONTOZ (à partir du 4.2), P. BELUCHE, J.M. BOUSSET, D. JACQUIN (à partir du 3.6).

**Mandataires :** P. MOUGIN, E. MAILLOT (à partir du 3.12), R. REBRAB, D. POISSENOT, P. BONNET, M. LOYAT (à partir du 2.3), D. DARD (à partir du 1.1.4), N. BODIN (jusqu'au 3.5), C. WERTHE, L. FAGAUT, K. ROCHDI (jusqu'au 7.4), M.L. DALPHIN, B. FALCINELLA, J. BAVEREL, B. GAVIGNET, P. CONTOZ (jusqu'au 7.1), D. HUOT (à partir du 4.2), J. KRIEGER, T. JAVAUX, J.L. FOUSSERET (à partir du 3.6).

Délibération n°2015/003033

Rapport n°3.5 - Enseignement supérieur et Recherche - Subvention ENSMM - Bourses mobilité internationale entrante

## Enseignement supérieur et Recherche - Subvention ENSMM - Bourses mobilité internationale entrante

**Rapporteur : Alain BLESSEMAILLE, Vice-Président**

**Commission : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche**

Inscription budgétaire	
BP 2015	Montant prévu au BP 2015 : 160 000 €
Subvention Etat « Fonctionnement »	Montant de l'opération : 21 600 €

### Résumé :

La mobilité internationale entrante est une priorité pour l'ENSMM qui assure une formation d'ingénieurs pluridisciplinaires, fortement axée sur les systèmes mécatroniques et les microsystèmes. Pour attirer et recruter de très bons candidats, l'Ecole d'ingénieurs, sollicite un soutien financier de l'Agglomération du Grand Besançon, à hauteur de 21 600 €.

### I. Contexte

Depuis plusieurs années, la Ville verse à l'Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques (ENSMM) une subvention annuelle destinée à financer des bourses pour accueillir des étudiants internationaux.

L'ENSMM est une école publique d'enseignement supérieur et de recherche, qui assure une formation d'ingénieurs pluridisciplinaires, fortement axée sur les systèmes mécatroniques et les microsystèmes.

Ouverte sur l'Europe et sur le monde, l'ENSMM est une école résolument internationale qui est consciente des enjeux mondiaux, tant au niveau des formations proposées que des activités de recherche ou des relations avec les entreprises. La stratégie de l'ENSMM est d'intensifier cette internationalisation bénéfique pour la formation d'ingénieur ENSMM et la promotion du Grand Besançon.

L'Ecole accueille des étudiants étrangers à tous les niveaux de ses différents cursus (Licence, Master, Doctorat) pour effectuer un ou plusieurs semestres de formation, pour des stages et projets en entreprises ou dans les départements de recherche de l'ENSMM. Différents programmes permettent à l'ENSMM de recruter des étudiants étrangers : CCP (Concours Commun Polytechnique Maghreb), N+i, Erasmus+, BRAFITEC (accord franco-brésilien), ARFITEC (accord franco-argentin), Master Erasmus Mundus. Le recrutement se réalise également par le biais des nombreuses conventions bilatérales signées avec des établissements partenaires à travers le monde. Les bourses de la Collectivité sont un outil important de développement de l'internationalisation de l'ENSMM qui a accueilli pendant l'année universitaire 2014-2015, 49 étudiants internationaux représentant environ 21 % d'une promotion.

L'ENSMM sélectionne ces étudiants sur des critères d'excellence. Ainsi, cinq étudiants passeront 18 mois académiques à l'école et clôtureront leur formation par un Projet de Fin d'Etudes dans une entreprise française. En plus des cinq étudiants bénéficiaires d'une bourse N+i, un étudiant pour une bourse ARFITEC et une étudiante pour une bourse ERASMUS, l'Ecole souhaite attirer des étudiants internationaux, stagiaires pendant la période d'été. La sélection sera faite au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2016.

Cette mobilité entrante, en augmentation témoigne de l'attractivité de l'ENSMM, au cœur du pôle d'activité TEMIS et participe à l'image attractive du Grand Besançon.

Les étudiants candidats choisissent les Ecoles d'ingénieurs françaises pour la qualité de leur formation. Néanmoins, les spécialités doivent être en adéquation avec celles de leur établissement d'origine. La situation géographique de l'établissement d'accueil ainsi que l'aide qui peut être apportée à l'étudiant en mobilité sont des aspects importants pour leur prise de décision. Les étudiants sélectionnés par l'ENSMM reçoivent également des propositions d'autres écoles d'ingénieurs. Les bourses financées par le Grand Besançon constituent un atout pour attirer et recruter de très bons candidats à l'ENSMM.

## II. Propositions

Les bénéficiaires des bourses attribuées en 2015 et dont le financement est demandé pour 2015/2016 se répartissent selon le tableau ci-après :

<b>Pays d'origine</b>	<b>Etablissement d'origine</b>	<b>Prénom Nom</b>	<b>FORMATION</b>	<b>Durée de financement</b>
Inde	PEC University of Technology	Rohit <b>CHANDER</b>	Actuellement en Semestre de Transition (programme N+i) à l'ENSMM jusqu'en décembre 2015, il intégrera la 2 <sup>ème</sup> année du cycle Ingénieur au 1 <sup>er</sup> semestre 2016	6 mois
Chine	Hebei University of Technology	Mme Xin <b>JIN</b>	Actuellement en Semestre de Transition (programme N+i) à l'ENSMM jusqu'en décembre 2015, elle intégrera la 2 <sup>ème</sup> année du cycle Ingénieur au 1 <sup>er</sup> semestre 2016	6 mois
Colombie	Universidad Del Norte	Jason <b>LINDO SIADO</b>	Actuellement en Semestre de Transition (programme N+i) à l'ENSMM jusqu'en décembre 2015, il intégrera la 2 <sup>ème</sup> année du cycle Ingénieur au 1 <sup>er</sup> semestre 2016	12 mois
Thaïlande	Kasetsart University	Paliz <b>MUNGKALADU NG</b>	Actuellement en Semestre de Transition (programme N+i) à l'ENSMM jusqu'en décembre 2015, il intégrera la 2 <sup>ème</sup> année du cycle Ingénieur au 1 <sup>er</sup> semestre 2016	12 mois
Chine	Université de Harbin	Lianli <b>SHAO</b>	Actuellement en Semestre de Transition (programme N+i) à l'ENSMM jusqu'en décembre 2015, il intégrera la 2 <sup>ème</sup> année du cycle Ingénieur au 1 <sup>er</sup> semestre 2016	6 mois
Argentine	Universidad Nacional de Sur (UNS) Bahia Blanca	Ezequiel Tiburcio <b>SANTOS VEGA</b>	Actuellement en Master dans son université à Bahia Blanca (programme ARFITEC) viendra pour un semestre d'études au 1 <sup>er</sup> semestre 2016	6 mois
Italie	Université de Frederico II de Naples	Mme Alessia <b>AUSANIO</b>	Etudiante en Master dans son université à Naples viendra pour un semestre d'études au 1 <sup>er</sup> semestre 2016 (Accord-cadre ERASMUS)	6 mois
		<i>Etudiants qui seront sélectionnés courant 2016</i>		18 mois

**Mme F. GALLIOU et MM. N. BODIN, P. BONTEMPS, JL. FOUSSERET et D. SCHAUSS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.**

**A la majorité, 2 contre, le Conseil de Communauté :**

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 21 600 € à l'ENSMM au titre des bourses relatives à l'accueil des étudiants internationaux,
- autorise Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président à signer la convention à intervenir dans ce cadre.



Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant

Gabriel BAULIEU  
1<sup>er</sup> Vice-Président

A large, stylized handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Gabriel Baulieu mentioned in the text below it.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 93

Contre : 2

Abstention : 0

**Convention relative à l'attribution à l'ENSMM d'une subvention pour l'année 2015  
pour des bourses destinées à des étudiants internationaux**

**Entre :**

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, représentée par son Président, Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, dont le siège est 4 rue Gabriel Plançon – La City, dûment habilité par délibération du Conseil communautaire en date du 17/12/2015, ci-après désignée la CAGB,

**Et :**

l'École Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques de Besançon, représentée par M. Bernard CRETIN, Directeur de l'École, ci-après désignée l'ENSMM.

**Préambule :**

L'ENSMM recrute des étudiants étrangers par le biais de différents programmes, CCP (concours commun polytechnique), Réseau n+i, Erasmus+, BRAFITEC (accord franco-brésilien), ARFITEC (accord franco-argentin), Master Erasmus Mundus, ainsi que par des conventions bilatérales signées avec des établissements partenaires à travers le monde.

Considérant que l'attractivité internationale est un élément important de la reconnaissance et du développement de l'école et du renforcement de l'image de Besançon, la CAGB souhaite s'associer aux actions développées par l'ENSMM pour l'aider à attirer à Besançon les meilleurs étudiants étrangers en finançant des bourses pour leurs frais de vie.

**Il a été convenu ce qui suit :**

**Article 1 - Objet**

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la CAGB décide d'attribuer une subvention destinée à financer les frais de vie d'étudiants étrangers de l'ENSMM.

**Article 2 - Durée**

La présente convention prend effet à la date de sa signature et ce jusqu'au 31 juillet 2016.

**Article 3 - Utilisation de la subvention**

Plusieurs étudiants bénéficiaires de la subvention seront choisis par l'ENSMM et acceptés par la Ville, après que l'Ecole lui ait communiqué leur identité, leur origine et leur formation.

L'ENSMM s'engage à utiliser la subvention versée par la CAGB pour l'objet prévu dans la présente convention et à fournir annuellement à la Ville les documents attestant de l'inscription et de l'état d'avancement des études et des formations entreprises par les bénéficiaires.

L'ENSMM s'engage à reverser à la CAGB, le cas échéant, les sommes non utilisées par les bénéficiaires en cas de désistement, d'annulation, d'interruption prolongée des études.

#### **Article 4 - Montant de la subvention**

La CAGB versera à l'ENSMM à compter de la signature de la présente convention une subvention de 21 600 € (vingt et un mille six cents euros).

#### **Article 5 - Versement de la subvention**

La subvention sera versée en une seule fois au compte de l'agent comptable de l'ENSMM après signature de la présente convention et transmission à la CAGB, des renseignements relatifs aux bénéficiaires. La CAGB pourra exiger tout document et effectuer tout contrôle sur l'emploi de la subvention.

#### **Article 6 - Résiliation**

En cas de non-respect par l'une des parties des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de s'exécuter, restée sans effet.

#### **Article 7 - Litiges**

Tout litige relatif à l'exécution de la présente convention, qui ne saurait être résolu à l'amiable, sera de la compétence exclusive du tribunal administratif de Besançon.

*Fait à Besançon, en 3 exemplaires le .....*

Pour l'école,  
Le Directeur de l'ENSMM,

Bernard CRETIN

Pour la CAGB,  
Le Président,

Jean-Louis FOUSSERET